

**Arrêté n°26-AT-0041  
prorogeant l'arrêté n°26-AT-0024**

**Portant réglementation**

**RUE DES COMMERCANTS (D27) et RUE DES LAVANDIERES (D27)**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** l'arrêté n°26-AT-0024 en date du 13/02/2026,

**CONSIDÉRANT** que les travaux ne sont pas terminés et nécessitent une prorogation,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté 26-AT-0024 du 13/02/2026, portant réglementation de la circulation RUE DES COMMERCANTS (D27), du 9 jusqu'à la RUE DES FORGES et RUE DES LAVANDIERES (D27), de la RUE DES FORGES jusqu'au 11, sont prorogées jusqu'au 18/04/2026.

**Article 2**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 01 avril 2026

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

**DIFFUSION :**

- Monsieur Stéphane DRAPEAU (GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE)
- Le Maire de Sèvremont
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

**Arrêté temporaire n°26-AT-0024  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DES COMMERCANTS (D27) et RUE DES LAVANDIERES (D27)**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

**VU** la demande en date du 13/02/2026 émise par GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE demeurant 11 rue de Longrais Parc Polaris 85110 CHANTONNAY représentée par Monsieur Stéphane DRAPEAU aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/02/2026 au 24/03/2026 RUE DES COMMERCANTS (D27) et RUE DES LAVANDIERES (D27),

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 23/02/2026 et jusqu'au 24/03/2026, RUE DES COMMERCANTS (D27), du 9 jusqu'à la RUE DES FORGES et RUE DES LAVANDIERES (D27), de la RUE DES FORGES jusqu'au 11, un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- Les véhicules venant de la voie opposée aux travaux ont la priorité de passage sur les autres véhicules.
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par B15+C18.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 13 février 2026

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

**DIFFUSION:**

- GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOURS
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire déléguée de La Pommeraiie-sur-Sèvre

- Car du Bocage
- Transport scolaire Pouzauges

ANNEXES:

*Demande d'arrêté de circulation*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEMinistère chargé  
des transports**Demande d'arrêté de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1**Gestionnaires des réseaux routiers**

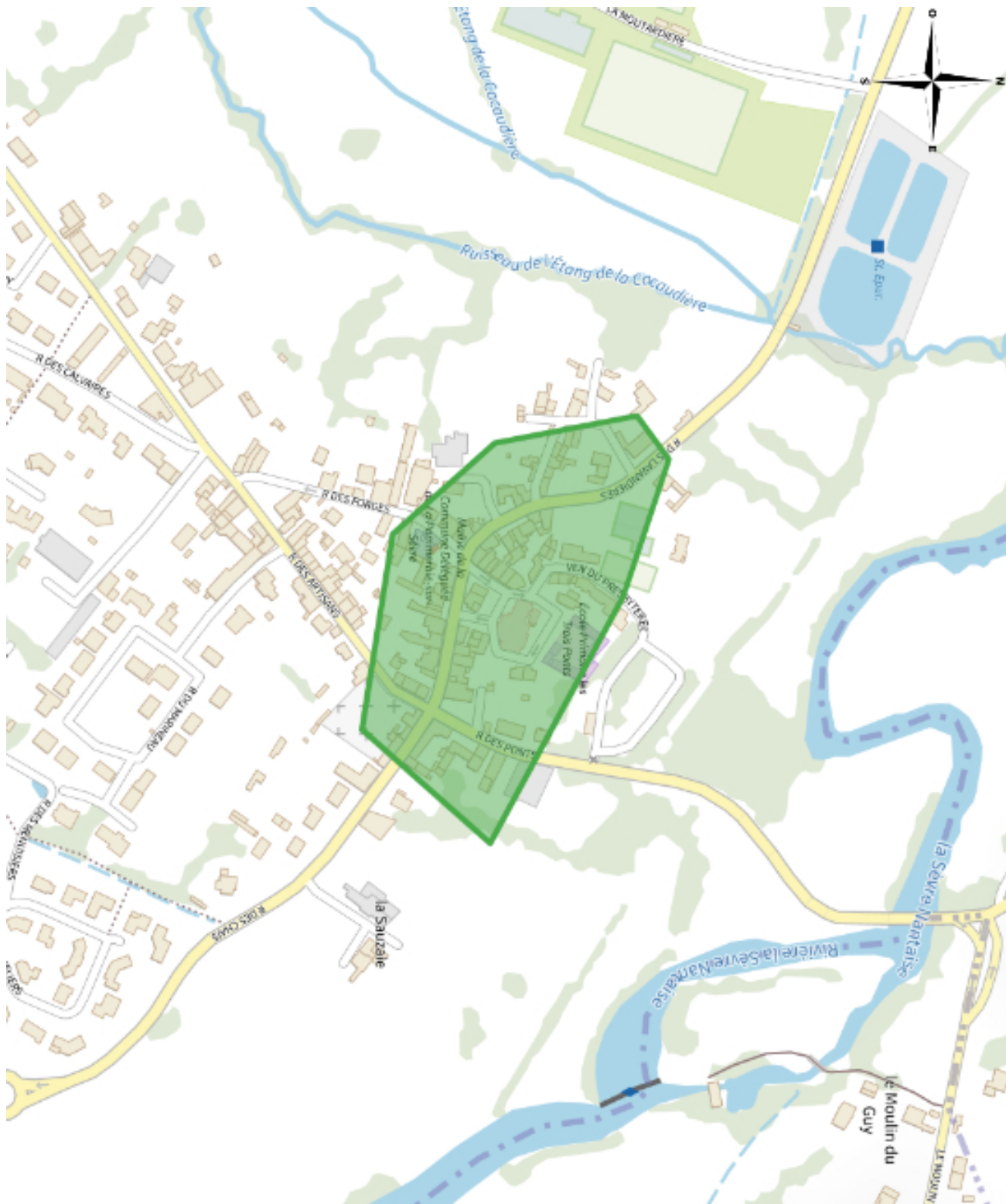
N° 14024\*01

**Le demandeur**Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise Nom : **DRAPEAU** Prénom : **Stéphane**Dénomination : **Garczynski Traploir Vendée** Représenté par :Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **11 Rue de Longrais - Parc Polaris**Code postal **85110** Localité : **CHANTONNAY** Pays : **FRANCE**Téléphone **0251945862** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : **recepisse@dictservices.fr****Si le bénéficiaire est différent du demandeur**Nom : **Garczynski Traploir Vendée** Prénom : **DRAPEAU Stéphane**Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **11 Rue de Longrais - Parc Polaris**Code postal **85110** Localité : **CHANTONNAY** Pays : **FRANCE**Téléphone **0251945862** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : **recepisse@dictservices.fr****Localisation du site concerné par la demande**Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° **27** Voie communale n° .....Hors agglomération  En agglomération Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ..... Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : **Venelle du Presbytère, Place de l'E****glise et Rue des Commerçants,**Code postal **85700** Localité : **Sèvremont****Nature et date des travaux**Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....Description des travaux : **Tranchée pour réseau ELEC**Date prévue de début des travaux : **23/02/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30****Réglementation souhaitée**Durée de la réglementation (en jours calendaires) **15** Date de début de réglementation **26/03/2026**Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement 

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenueSuppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) **1**





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.776194 46.838607 -0.777465 46.838897 -0.777867 46.838695 -0.777615 46.837796 -0.776773 46.83715 -0.774965 46.836956 -0.773914 46.837767 -0.776194 46.838607</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>